LE NUMERO : 25 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS. 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

MARDI 2 NOVEMBRE 1926.

BUREAUX : ROUBAIX (Tél. 0-24) 45, Rue de la Gare, 45 — TOURCOING (Tél. 9-28) 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

LE CODE DES CONTRIBUABLES

L'IMPOT sur les salaires et traitements

Dans un précédent numéro, nous avons analysé, d'après le texte codifié récemment paru à l' « Officiel » les dispositions relatives aux impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Voici celles concernant les traitements publics et privés, les indemnités et émoluments, les salaires, pensions et rentes viagères.

Les ressources provenant de l'une quelconque de ces catégories sont considérées comme revenus et soumises à l'impôt annuel.

Comment s'établit cet impôt ? Sur le montant de son revenu **net**, chaque contribuable a droit à la déduction d'une somme de 3.000 fr. pour la femme, si celle-ci n'a ni salaire ni revenus personnels ; de 3.000 fr. fr. par enfant de moins de 18 ans et non salarié ; de 2.000 fr. pour chacune des autres personnes à sa charge.

Dans le cas où le mari et la femme touchent des traitements ou salaires distincts, les déductions pour enfants et pour personnes à charge sont applicables seulement au traitement ou salaire le plus élevé. Les mutilés d'une pension d'invalidité **ont droit à une déduction supplémentaire de mille francs.**

L'impôt ne porte que sur la fraction du revenu qui, après défalcation des déductions que nous venons d'indiquer, **excède la somme de sept mille francs.**

Le taux de l'impôt **est fixé à douze pour cent.**

Il est dû chaque année à raison des traitements salaires, pensions, rentes viagères dont les intéressés ont bénéficié au cours de l'année précédente.

Pour la détermination des bases d'imposition, il est tenu compte du montant net réel des traitements, indemnités et émoluments, salaires, pensions et rentes viagères, ainsi que de tous les avantages en argent et en nature accordés aux intéressés en sus des traitements, indemnités, émoluments, salaires, pensions et rentes viagères proprement dits.

Par conséquent, les gratifications, les étrennes, entrent dans le calcul de l'impôt et l'employeur doit en faire la déclaration.

Tous particuliers et toutes sociétés ou associations occupant des employés, commis, ouvriers ou auxiliaires moyennant traitement, salaire ou rétribution, sont tenus de remettre, **dans le courant du mois de janvier de chaque année**, au contrôleur des contributions directes, un état indiquant :

1° Les noms et adresses des personnes qu'ils ont occupées au cours de l'année précédente ; 2° Le montant des traitements, salaires et rétributions payés à chacune d'elles pendant la dite année ; 3° La période à laquelle s'appliquent ces paiements lorsqu'elle est inférieure à une année, mais supérieure à trente jours consécutifs.

Les chefs d'entreprises sont tenus de déclarer, dans les mêmes conditions, le montant des commissions, courtages ou autres rémunérations qu'ils versent à l'occasion de l'exercice de leur profession à des courtiers, commissionnaires ou autres intermédiaires de commerce n'ayant pas la qualité de salariés, ainsi que le montant des honoraires, vacations ou autres rémunérations susceptibles d'entrer en compte pour l'établissement de l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales et dont le montant total brut, au cours de l'année, aura atteint, pour une même personne, la somme de 1.000 fr., quelles que soient, d'ailleurs, les localités où sont domiciliés le déclarant et le contribuable. Ces déclarations sont obligatoires, sous peine d'amendes.

D'autre part, le contribuable astreint à la déclaration et n'ayant pas rempli cette obligation dans les deux premiers mois de l'année, est invité par le contrôleur des contributions directes à la produire dans un délai de vingt jours, après lequel le revenu imposable est déterminé d'office et majoré de moitié.

Prochainement, nous exposerons les dispositions législatives codifiées visant la taxe sur le chiffre d'affaires et l'impôt sur les bénéfices agricoles.

N'oubliez pas

de lire en deuxième page notre nouveau et sensationnel ciné-roman

Le P'tit Parigot

L'attentat de Bologne contre Mussolini

Son auteur a été identifié ; c'est un Polonais âgé de 15 ans

L'auteur de l'attentat dirigé contre M. Mussolini a été identifié hier matin. Il s'agit du nommé Anteo Zamponi, âgé de 15 ans, appartenant à une très bonne famille polonaise, issue de l'industriel typographe Zamponi. Le corps du jeune homme, qui fut frappé de 14 coups de poignard, a été reconnu par le père qui, préoccupé de l'absence de son fils, l'avait fait rechercher dans les milieux où il fréquentait habituellement et auprès de ses amis. Les recherches ayant été vaines, le père eut un triste pressentiment et se rendit à la police où, pendant qu'il reconnaissait le cadavre de son fils, se déroula une scène navrante qu'il est facile d'imaginer.

LIRE EN CINQUIEME PAGE :

LE REVEIL MUTUALISTE. — Résolutions du Congrès National de Strasbourg. — Assemblées et manifestations de diverses Sociétés Mutuelles du Nord.

LE REVEIL AGRICOLE. — Engrais chimiques et fort rendement. — Le jardin en novembre. — Echos et Informations.

Le Conseil National du Parti Socialiste

La présentation aux élections sénatoriales de listes complètes et le maintien de Paul Boncour à la S. D. N. ont été décidés

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

La deuxième journée du Conseil national du Parti socialiste a été particulièrement passionnée ainsi qu'il était permis de le prévoir.

Les élections sénatoriales

On se souvient qu'avant de se séparer, le Conseil national avait décidé dans la journée de dimanche, de désigner une commission de deux membres : Renaudel et Ziromski, pour rechercher s'il était possible d'élaborer un texte commun.

Cet accord n'a pu être obtenu et chacun des rapporteurs vint devant l'assemblée apporter des textes différents reflétant les deux tendances que nous avons indiquées.

ZIROMSKI réclame la constitution d'une liste complète au premier tour.

RENAUDEL demande que les Fédérations présentent toutes des garanties, sans cependant qu'elles soient obligées à constituer des listes complètes.

Il note qu'en dépit des oppositions des deux textes, tous deux marquent la nécessité de la *défense républicaine et font obligation aux Fédérations* de s'employer partout à faire échec, au second tour, à la réaction.

Bracke marque avec force que ce fut toujours la tactique du parti ; on peut la confirmer une fois de plus.

Paul Faure intervient en un discours vigoureux fréquemment applaudi. Il insiste pour que des listes complètes soient présentées.

Lui aussi se prononce avec force pour la discipline républicaine. Même si des radicaux n'acceptaient pas, déclare-t-il, en certains départements, des coalitions de second tour vous devriez cependant voter pour eux, car les socialistes doivent toujours faire échec à la pire réaction.

Il s'élève contre les candidatures isolées, car le candidat unique paraîtrait vouloir braconner des suffrages près des électeurs des autres partis. Evitons toutes équivoques.

Après diverses interventions, on procède au vote.

La motion réclamant des Fédérations que soient présentées des listes complètes recueille 2045 mandats ; celle qui laisse aux Fédérations la liberté de présenter des listes incomplètes obtient 960 mandats. Il y a 59 abstentions.

Le débat sur la participation des socialistes à la S. d. N.

A la séance de l'après-midi, après le vote d'une motion félicitant les mineurs anglais pour leur lutte contre le patronat minier, le Conseil National aborde le débat sur la Société des Nations.

La discussion fut toujours empreinte de gravité dans la décision à prendre.

Luquet, de la Fédération de la Seine, eut voulu que le débat fût renvoyé au prochain congrès national, mais Grumbach s'y oppose.

Le cas Paul Boncour se trouve posé, qu'on le veuille ou non, il faut le trancher.

L'orateur pense que le Conseil se prononcera avec le souci de servir la paix et donnera à l'action de Boncour une autorité accrue.

Pour Bracke, il n'y a pas de cas Boncour ; la personnalité de celui-ci, à laquelle tous rendent hommage, est en dehors du débat. Il faut seulement examiner les inconvénients ou les avantages des délégations.

Ces délégations ont des caractères différents suivant que des socialistes sont ou ne sont pas dans les gouvernements.

Dollet, de la Meurthe-et-Moselle, se déclare pour le maintien de Boncour. L'action socialiste doit améliorer la Société des Nations.

Ziromski est docile à la présence d'une délégation socialiste choisie par un gouvernement bourgeois. Celui-ci ne va-t-il pas se trouver en opposition avec les décisions de l'Internationale sur certains problèmes : rectifications des frontières, organisations fédératives de certains Etats, mandat Syrien, extension du pouvoir du bureau international du travail aux colonies.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

ECHOS

DEFINITION

Il est des définitions qui valent des démonstrations. Témoin la définition, qu'à son dernier Congrès, la Fédération Américaine du Travail a donnée du régime soviétique :

« Un régime de meurtriers, au pied duquel gît le corps inanimé de la Liberté ».

Si, après cela, les travailleurs américains ne sont pas à tout jamais dégoûtés du régime des soviets, avouez qu'ils sont difficiles.

Les soviets n'ont décidément plus qu'un moyen de se faire pardonner : C'est de reconnaître les dettes russes envers les Etats-Unis.

« PROSTITUÉ ! »

A la Diète de Prusse, les débats sur l'accord intervenu entre l'Etat prussien et l'ex-kaiser et aux termes duquel Guillaume II rentrait en possession de ses châteaux et de ses biens, furent particulièrement agités. Les communistes se signalèrent par leur violence et il allèrent jusqu'à traiter les orateurs, qui défendaient l'accord, de « prostitués » et de « souteneurs des Hohenzollern ».

« Prostitué » et « souteneur de prostitué », voilà des injures dont ne se sont pas encore avisés nos communistes parlementaires pour les adresser à leurs adversaires politiques.

Ça viendra !

Dans le tramway :
L'enfant. — Qu'y est m'man, ça y est ! Il a pris la fausse pièce !

DES FLEURS SUR LES TOMBES

Cette Toussaint de 1926 donna lieu, dans notre région, à d'émouvantes manifestations du Souvenir

L'automne cette fois, s'est mis en fête pour la Toussaint. Après quelques journées terriblement glaciales et pluvieuses, nous avons eu hier un temps magnifique, une journée inondée de soleil, où il fut particulièrement doux de se ressouvenir des jours heureux d'autrefois passés avec ceux qui sont à jamais partis vers le pays d'où l'on ne revient pas.

S'il est vrai que selon le mot de Maeterlinck, « on ne s'interroge guère sur le bonheur durant les jours où l'on se croit heureux », plus tard, quand le bonheur est passé, on se souvient volontiers, on évoque son passage, on revoit les êtres chers avec qui on les vécut, et qui souvent en furent les artisans.

Ne fut-ce que pour cela, la Toussaint est une cérémonie précieuse et touchante, car elle est bien une fête du souvenir.

On sait combien elle tient au cœur de nos laborieuses populations chez qui se perpétue, très accentué le culte de la famille, le respect des parents, l'amour du prochain.

Le temps étant au beau, partout, dans les villes comme dans les plus modestes villages, les cimetières furent très fréquentés hier. Nous ne nous souvenons pas, d'autre part, les avoir contemplés le 1er Novembre, aussi parés de la verdure des arbres, que cette année. Cette décoration naturelle venait encore enjoliver l'aspect des nécropoles que des mains pieuses avaient abondamment fleuries de chrysanthèmes, de bruyères, de mimosas parfumés et d'immortelles, emblèmes du souvenir durable.

DANS LES CIMETIÈRES DE LILLE

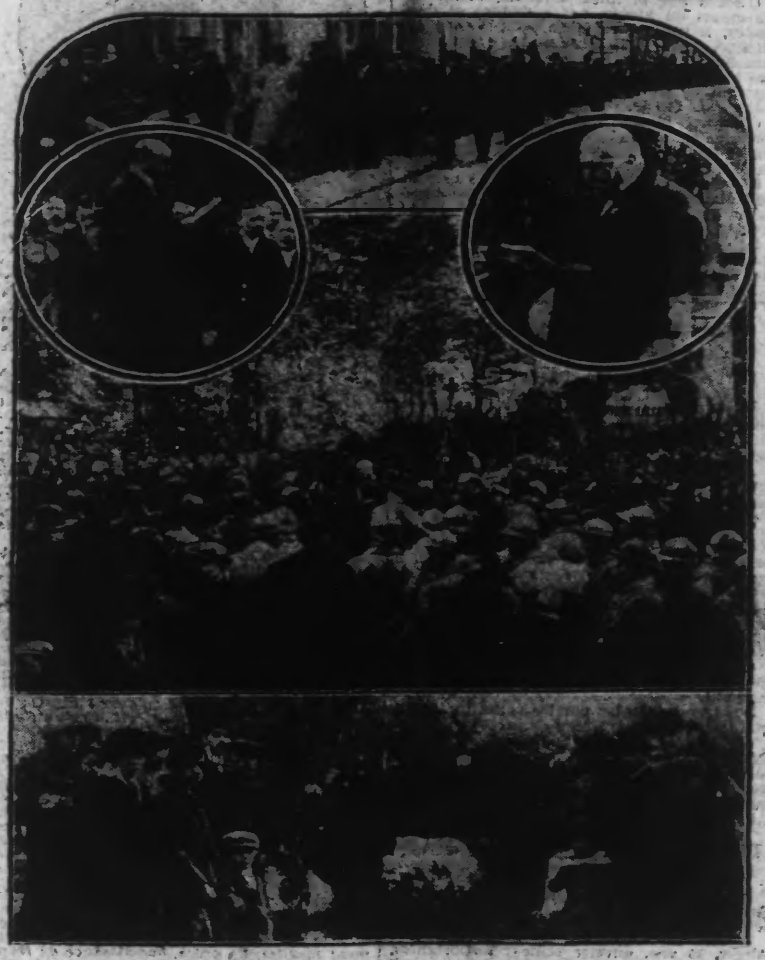

Comme chaque année les deux cimetières de Lille reçurent dès le matin la visite de cortèges officiels. On voit ici : EN HAUT : le cortège, ayant à sa tête les généraux Hirschauer et Lacapelle, MM. Leroy, secrétaire général, de la Préfecture du Nord et Louis Masson, adjoint au Maire de Lille, se rendant par la rue des Postes au cimetière du Sud.

AU MILIEU : Dans ce cimetière, la foule écoutant le seul discours prononcé devant le Monument du Souvenir Français, par M. Vaudon, vice-président du Souvenir, que l'on voit en médaillon, à gauche : L. Masson prononçant un discours au nom de la Municipalité Lilloise devant le Monument aux Soldats.

EN BAS : La tombe de notre regretté ami Ch. Saint-Venant, député du Nord reçut au cimetière de l'Est, en plus des visites officielles, celle des humbles dont il fut durant toute sa vie, le grand ami et l'ardent défenseur.

La visite aux morts

A PARIS

La journée de la Toussaint a été favorisée à Paris par des éclaircies ensoleillées.

C'est, naturellement, à la tombe du Soldat Inconnu, à l'Arc de Triomphe de l'Etoile, que les Parisiens se sont tout d'abord portés.

A 10 heures, ont commencé les visites officielles. Ce furent d'abord M. Godin, président du Conseil Municipal et D'Herbécourt, président du Conseil Général, qui déposèrent des couronnes cravatées aux couleurs de la Ville de Paris. Peu après, arrivait M. Doumergue, président de la République, qui déposa une gerbe de chrysanthèmes et de roses ; puis ce furent M. Painlevé, ministre de la Guerre, et de nombreuses délégations.

De semblables cérémonies se sont également déroulées aux cimetières Montparnasse, de Bagneux et d'Ivry, de Pantin, du Père-Lachaise devant les tombes et monuments des victimes des guerres 1870-71 et 1914-18.

Durant l'après-midi, les manifestations se sont poursuivies tant dans les cimetières que devant les plaques et monuments.

A LILLE

Comme partout dans la région, la Toussaint de 1926 aura été marquée à Lille par un temps superbe. La chose est assez rare pour qu'elle vaille la peine d'être signalée.

Dès dix heures du matin, des autorités municipales, départementales, militaires, les Sociétés de la Ville se rassemblaient Place de la République et se rendaient, qui au cimetière du Sud, qui, au cimetière de l'Est, sur les tombes de nos héroïques Poilus et aux Monuments du Souvenir Français.

Remarqué dans ces cortèges, la présence des généraux Lacapelle, Hirschauer, celle de MM. F. Leroy, secrétaire général de la Préfecture et Gimat, conseiller de Préfecture, représentants du Préfet du Nord, de MM. Favières, et Masson, adjoints, représentant le Maire de Lille.

Aux cimetières des discours furent prononcés par L. Masson, exaltant le sacrifice des poilus, morts pour assurer la paix, disant le devoir qui nous incombe de faire en sorte que leur sacrifice ne soit pas vain, par M. Favières, rappelant tout ce que la civilisation doit à ceux qui nous précédèrent dans la vie et préconisant la loi du travail. Fleurs et Couronnes furent déposées sur les tombes.

L'après-midi, une foule innombrable envahit littéralement les nécropoles de la grande cité des Flandres.

A ARMENTIERES. — Une nombreuse affluence de parents et amis s'est, hier, rendue au cimetière, pour s'y recueillir sur la tombe de leurs proches.

Plusieurs délégations d'A. C. et sociétés locales se sont rendues en cortège au monument élevé à la mémoire des braves défenseurs du sol français.

A HAZEBROUCK. — Les délégations des deux syndicats de Cheminots et du Textile sont allés au cimetière déposer des fleurs au pied du Calvaire à l'intention des victimes du Travail et au monument commémoratif de 1870-71, à l'intention des victimes de la guerre.

A DUNKERQUE. — Une foule nombreuse s'est rendue hier au cimetière, pour fleurir les tombes de leurs disparus.

A 10 heures, le Maire, Charles Valentin, accompagné des notabilités de la ville, s'est rendu à la nécropole pour y déposer la fleur du souvenir. Une délégation des enfants des écoles, sous la conduite des instituteurs, s'était jointe au cortège.

Signalons le beau geste du Consul d'Angleterre, M. Mac Ral, qui est venu déposer une gerbe sur le Monument des Enfants Dunkerquois morts pour la France.

A DOUAI. — Hier, pour commémorer la mémoire des morts, les anciens combattants, les mutilés, accompagnés des officiels, se sont rendus aux monuments élevés à la mémoire des soldats morts pour la Patrie.

A VALENCIENNES. — Un imposant cortège s'est rendu devant le monument aux morts au pied duquel de magnifiques gerbes de fleurs sont déposées.

Une non moins émouvante cérémonie a eu lieu ensuite au cimetière Saint-Roch où furent salués et fleuris le monument aux morts de 70-71, les tombes des soldats alliés, des évacués et du regretté Henri Durre.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Un homme a éventré son meilleur camarade l'autre nuit, à Auby

Quelle sinistre fatalité s'est donc abattue sur Auby et s'y accroche comme un parasite monstrueux ?

Voici qu'un nouveau drame vient de s'y produire, une querelle tragique, au cours de laquelle un homme ivre d'alcool et de fureur, a éventré son meilleur camarade.

LE MEURTRIER LELAIZANT

Albert Lelaizant âgé de 27 ans, ouvrier monteur et Claude Strelet, 40 ans, manœuvre, étaient les meilleurs amis du monde.

Ils s'étaient liés, il y a trois ans et depuis ne s'étaient guère quittés.

Travaillant tous deux à la Société Lorraine de Carbonisation, Lelaizant et Strelet avaient élu domicile dans la même maison, rue Massenet, à l'estaminet Delacourt.

D'accord, ils étaient venus s'installer là au mois d'août dernier et y prenaient pension. En dehors de leurs heures de travail, leur intimité était telle que lorsque l'on voyait l'un quelque part, on pouvait être sûr que l'autre n'était pas loin. Ils symbolisaient la franche et cordiale amitié.

Mais le destin cruel les guettait et avait fixé son heure.

De cabaret en cabaret

Dimanche, les deux compagnons avaient imaginé de sortir et d'inviter à leur promenade les époux Gaschet, qui demeurent tout à côté, à l'estaminet Plaisant et dont le mari était un de leurs amis.

Après le repas de midi, tous quatre se rencontrèrent et, sans but très défini, se mirent en route. Il était 14 h. 30.

Mais Auby n'offre guère de promenades agréables, et les cabarets bénéficient de cet état de choses.

Le quatuor interrompit son chemin à plusieurs reprises pour entrer dans divers débits.

Mais à ce jeu là la tête s'échauffe et quand, vers 17 h. 30, on décida le retour, les esprits déjà étaient moins clairvoyants.

Les quatre amis regagnèrent donc la rue Massenet. Mais par quelle circonstance fâcheuse, Strelet resta-t-il en arrière ?

Toujours est-il que Lelaizant et les époux Gaschet arrivèrent seuls à l'estaminet Delacourt.

Puis, Emile Gaschet et sa femme rentrèrent chez eux, au cabaret Plaisant, où Lelaizant les accompagna.

Pendant ce temps-là, Strelet était arrivé à sa pension. Ému, il paraissait d'humeur maussade.

Quelques instants plus tard, Lelaizant revint à l'estaminet Delacourt.

La querelle

Tout aussitôt, une dispute éclata entre les deux camarades. Des mots aigre-doux, qui surprenaient, s'échangèrent. Et soudain, Lelaizant, non moins ému que Strelet, lui porta un coup de poing.

Une rixe allait s'engager. Pour l'éviter, on attira Strelet dans la cuisine, M... au moment où on s'y attendait le moins, ce dernier, armé d'un couteau, pénétra dans la salle du débit.

Le cabaretier voulut s'interposer. Peine perdue. Les deux hommes étaient aussi surexcités l'un que l'autre.

Et alors, le débitant les mit à la porte.

— Si vous voulez vous battre, allez dehors, leur cria-t-il.

Et les deux hommes sortirent.

Le drame

Mais en quittant l'estaminet, Lelaizant, poursuivi par Strelet, avait, lui aussi, sorti son couteau, un couteau-réclame d'une marque de Champagne.

Qu'allait-il se passer dans la rue, sous le globe sombre de la nuit ? Personne ne s'inquiéta de la savoir. Il était 19 heures.

L'ouvrier monteur et le manœuvre se cherchèrent. Autour d'un pylone, l'un pourchassant l'autre, ils décrivirent une cercle terrifiant.

Soudain, ils s'arrêtèrent ; ils étaient face à face. Le premier s'était retourné brusquement. Surpris, de cet arrêt brusque, Strelet hésita. Et Lelaizant profitant de ce désarroi, fonça comme une bête fauve. Sa main armée frappa trois fois.

La victime chancela, cependant que le meurtrier s'enfuyait vers le cabaret proche.

La nuit douloureuse

Strelet, blessé, voulut rentrer au cabaret. On ne l'y reçut point. C'est alors que sous l'inconscience de l'ivresse, il alla jusqu'à l'usine où il travaillait. Dans un coin, il s'affala, ne se rendant point compte de la gravité de son état. L'alcool absorbé au cours de l'après-midi, endormait ses sens.

Mais vers 23 heures, la douleur s'imposa si forte que le malheureux, n'y tenant plus, se traîna jusqu'à la demeure du concierge, M. Peret. Et, rassemblant ses forces, il cria : « Au secours ! »

M. Peret accourut à cet appel angoissant. Et tandis qu'on transportait le blessé à l'infirmerie de l'usine, on prévenait en même temps, le docteur Caron.

Le praticien arriva bientôt. Il examina Strelet. Le malheureux avait reçu trois blessures, une au sein gauche, la seconde au bras droit, la troisième à l'abdomen.

La dernière surtout était grave. Et dans son rapport de constat, le médecin le précisa par cette phrase : « elle paraît pouvoir entraîner des conséquences mortelles ».

Une voiture d'ambulance de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle fut mandée, qui emporta vers l'Hôtel Dieu de Douai, la victime lamentable de ce triste drame.

Après le drame

Ce n'est qu'alors, à deux heures du matin, que la gendarmerie prévenue, se mettait à la recherche du meurtrier. Elle le découvrit sans peine. Lelaizant, d'ailleurs, ne cherchait pas à se cacher.

Hébété, il se laissa conduire à la gendarmerie et de là, au Parquet.

Obnubilé par les vapeurs de l'alcool, son cerveau ne conservait qu'un souvenir confus du drame.

— Il m'a menacé, alors j'ai eu peur et je l'ai frappé.

C'est tout ce qu'il put dire.

Quant à Strelet, dont l'état est considéré comme désespéré, il n'a pu que balbutier en mots entrecoupés, qu'il ne savait pas pourquoi son camarade l'avait frappé.

R. J.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Francis Poulenc opéré d'urgence suite crise appendicite. Opération parfaitement réussie. — Colonel Deport, l'un des inventeurs canon 75, décédé hier à Houlgate.

Détroit. — Prestidigitateur Harry Houdini, décédé d'une péritonite après deux opér. appendicite.

Varsovie. — Députés étant inattentifs aux séances, Pilsudski leur supprime traitem. mois sept.

Karachi. — Aviateurs Coste et Rignot arrivés et repartis pour Calcutta. Retour France ensuite.

Avant le IIIe Congrès des Amicales Laïques du Nord

Une interview avec M. Bétremieux, sec.-général de cette Association

L'Union des Amicales laïques du département du Nord, qui, on s'en souvient fut constituée par la Fédération des petites A., lors de la mémorable venue à Roubaix, le 6 décembre 1924, de M. Edouard Herriot, président du Conseil des Ministres, tiendra son troisième Congrès, à Lille, les 6 et 7 novembre prochain.

Nous savons l'œuvre féconde que cette Union a conduite et réalisée, depuis sa création. Nous n'ignorons rien de la propagande active qu'elle mène, inlassable, dans le département, où elle groupe, avec une méthode patente, sûre et combien efficace, ces amis de l'Ecole laïque auxquels est imposée, par l'attitude agressive des ennemis de l'Ecole publique et de la démocratie, une œuvre de protection, de défense, même, de nos institutions.

M. BETREMIEUX
Secrétaire général de l'Union des Amicales Laïques du Nord

Ce qu'il faut sauvegarder avant tout, disait dans un retentissant discours, Jaurès, à la Chambre des Députés, le 12 février 1895 :

« Ce qui est le bien inestimable conquis par « l'homme à travers tous les préjugés, toutes « les souffrances et tous les combats, c'est cette « idée qu'il n'y a pas de vérité sacrée, c'est-à-dire « interdite à la pleine investigation de l'homme ; « c'est cette idée que ce qu'il y a de plus grand « dans le monde, c'est la liberté souveraine « de l'esprit ; c'est cette idée qu'aucune puis- « sance ou intérieure ou extérieure, aucun pou- « voir et aucun dogme ne doit limiter le perpé- « tuel effort de recherche de la raison humaine ; « cette idée que l'humanité, dans l'univers, est « une grande commission d'enquête, dont au- « cune critique céleste ou terrestre ne doit « jamais restreindre ou fausser les opérations ; « cette idée que toute vérité qui ne vient pas de « nous est un mensonge ; que si l'idée même de « Dieu prenait une forme palpable, si Dieu lui- « même se dressait, visible, sur les multitudes, « le premier devoir de l'homme serait de refuser « l'obéissance et de le traiter comme l'égal avec « qui l'on discute, mais non comme le maître « que l'on subit.

« Voilà ce qui est le sens et la grandeur et « la beauté de notre enseignement laïque dans « son principe et bien étranges sont ceux qui, « sous prétexte que notre démarche est incer- « taine et trébuchante, veulent nous paralyser, « nous jeter dans la pleine nuit, par désespoir « de n'avoir pas la pleine clarté ! »

C'est vers cette clarté, toujours plus éclatante, au fur et à mesure que la science dévoile les secrets de la vie et fait reculer l'ignorance et la sottise, que l'Union des Amicales laïques du Nord dirige les regards curieux de ses adhérents.

Nous connaissons son état d'esprit. Son état d'âme, dirons-nous. Et, en nous mêlant à sa vivante action, nous avons apprécié les hommes qui la disciplinent et la conduisent. Nous avons voulu, à l'heure où va s'ouvrir le troisième Congrès, interviewer l'ardent, aimable et courageux secrétaire général, M. Betremieux.

300 groupements réunis

Vous voulez bien me demander des nouvelles de l'Union, à l'heure où va s'ouvrir, à Lille, son 3e Congrès annuel ? nous dit-il, la main tendue.

« Permettez-moi, tout d'abord, de vous dire combien, mes camarades et moi, sommes reconnaissants au « Réveil-Egalité » de sa sympathie qu'il ne cesse de témoigner à notre grande œuvre, dont la prospérité s'affirme de jour en jour.

« Rien de plus brutal que des chiffres. En voici : je les puise dans le rapport que le Comité de l'Union m'a fait l'honneur de faire *sien et que je déposerai sur le bureau du* Congrès.

Désignation	Déc. 1924	Déc. 1925	Avril 1926	Octob. 1926
Amicales Garçons	93	136	138	160
Amicales filles	33	65	75	79
Amicales mixtes	8	10	11	20
Bibliothèques	81	136	138	144
Sect. d'éduc. mor.	18	21	29	37
Sections artistiques	33	83	102	105
Sect. d'éduc. phys.	203	283	287	302
Sections diverses	26	45	45	66
Effectif total	65 500 pupil. 106 500 comp.	106 500 pupil. 115 000 comp.	115 987 pupil. 125 000 comp.	115 [illegible] pupil. [illegible] comp.

« Depuis que cette statistique est arrêtée, mon dévoué adjoint, Baert a reçu plus de dix adhésions nouvelles et le Congrès que nous allons tenir aura la joie d'accueillir une fédération entière, celle de l'arrondissement de Cambrai. Nous serons 300 groupements avant trois semaines. »

Nous complimentions très chaleureusement M. Betremieux de ces résultats admirables. Ponctuant d'un geste sa réponse, il nous dit :

« Merci de vos félicitations ; pour ma part, je ne peux oublier que notre Nord compte 1.700 écoles !

« C'est 1.000 amicales que nous devrions compter.

« Dites, je vous prie, que nous les aurons *si le faut et nous le voulons !*

« J'accepte cependant vos compliments, mais à l'intention non seulement de mes bons amis du Comité, mais surtout de la grande foule de nos militants et camarades, dont la foi est profonde, la volonté inébranlable et l'énergie puissante.

« Et cela, voyez-vous, je vous supplie de le dire aussi :

« Ce sera fait. »

Ce que sera le Congrès

Mais, et, votre Congrès, que va-t-il être ?

« Que sera notre 3e Congrès ?

« Permettez-moi de citer scrupuleusement mon rapport :

Indépendamment des questions d'ordre intérieur qui ont reçu leur application et des vœux transmis aux Pouvoirs publics et sur quelques-uns desquels le Congrès de 1926 aura à revenir avec plus de force, d'insistance encore, le Congrès de 1925 s'est occupé d'une façon toute particulière du cinéma éducateur d'abord.

On reconnaîtra que sur ce point, rien n'a été négligé. Son importance est considérable et si sa réalisation est difficile, le Congrès qui se tiendra parallèlement au nôtre les 6 et 7 décembre prochain et auquel nos compétences compétentes seront intéressées prouve que nous